

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC461

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure M. Raphan, rapporteur et Mme Gomez-Bassac, rapporteure

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 128 par la phrase suivante :

« Les établissements et les unités de recherche accompagneront, dès leur recrutement, les docteurs et post-docs dans le cadre de programmes de jeunes talents favorisant la prise rapide de responsabilité et les évolutions futures de carrière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les organismes de recherche allemands montrent la voie en développant déjà, avec succès, des programmes de ce type.